



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

Étaient présents : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoit SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Laurent CARDOT - M. Serge SCHMIT

Absents excusés : Mme Marie-Line HAAZ (pouvoir à M. Serge SCHMIT) - M. Johann BOUGARDIER (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX)

Secrétaire de séance : Mme ATAMNA Nora
Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

Communications

Le Maire informe de la distribution des chocolats aux aînés qui a été effectuée en grande partie le samedi 12 décembre, avec les adjoints et quelques conseillers municipaux. De nombreux retours de satisfaction ont été reçus à la Mairie.

Il fait part des décors de Noël qui ont été confectionnés par les agents techniques puis décorés par les enfants fréquentant le centre d'accueil périscolaire. Le Maire remercie les élus, les agents et les enfants qui ont participé à la réalisation de ces décors, et qui ont été installés devant la Mairie. Un sapin a également été planté.

Après discussion avec la Présidente de l'antenne locale de la Croix Rouge, il lance un appel aux bénévoles auprès de l'assemblée.

Le Maire fait part de sa participation au comité de pilotage de la déviation Est de Vesoul, animé par les services de l'Etat. L'enquête publique devrait être lancée en février prochain et les travaux commenceront au plus tôt courant 2023 pour s'achever fin 2024.

La candidature de la commune à l'opération « Village du Futur » n'a pas été retenue.

La parole est donnée à Claudine Delaitre (2^{ème} adjointe), qui informe de la livraison de masques transparents à la micro-crèche « Les P'tits Sabots » offerts par la Caisse d'Allocations Familiales.

Jean-Marc Javaux (1^{er} adjoint) fait un point sur l'affouage et sur le lancement du marché pour le remplacement des menuiseries du groupe scolaire.

Josiane Pruniaux (Conseillère Municipale et Communautaire) évoque les aides consenties aux commerçants de l'agglomération vésulienne par la CAV.

Nora Atamna informe de l'exercice de mise en sécurité (national) qui a été réalisé à l'école élémentaire mais également de l'action de solidarité menée par le centre d'accueil périscolaire, en faveur des enfants démunis.

Approbation du procès-verbal de séance du 8 octobre 2020

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Décision modificative - Virement de crédits

Afin de procéder au remboursement d'une concession funéraire (délibération n° 37 du 8/10/2020), il convient de diminuer les crédits à l'article 60613 et d'augmenter les crédits à l'article 673, comme suit :

Art. 60613 - Chauffage urbain : - 153.00 €

Art. 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs : + 153.00 €

Vote : 15 Pour

2. Décision modificative - Virement de crédits

Afin de régler la facture d'achat d'un appareil de cerclage, il convient de diminuer les crédits à l'article 21534 (opération n° 40) pour augmenter les crédits à l'article 2158 (opération n° 48), comme suit :

Art. 21534 (opération n° 40) - Réseaux d'électrification : - 100.00 €

Art. 2158 (opération n° 48) - Autres installations, matériel et outillages techniques : + 100.00 €

Vote : 15 Pour

3. Avis sur les ouvertures dominicales - Année 2021

Comme chaque année, le Maire, après avis du Conseil Municipal autorise l'ouverture des commerces le dimanche, dans la limite de cinq dimanches par an, qui seront les suivants pour l'année 2021 : 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre.

Vote : 15 Pour

4. Redevance d'occupation du domaine public - Année 2021 et remise pour 2020

Le prix de la redevance d'occupation du domaine public est fixé pour l'année 2021 à 60 €.

Au vu du contexte particulier de l'année 2020, il est décidé de ne pas facturer aux commerçants la redevance 2020.

Vote : 15 Pour

5. Ingénierie 70 - Renouvellement convention pôle informatique

La convention d'assistance technique et fonctionnelle pour l'utilisation des logiciels de comptabilité, paie, élection, état civil et facturation (Berger-Levrault) signée le 1er janvier 2017 arrive à son terme le 31 décembre 2020.

Afin de continuer à bénéficier de ce service, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention pour l'assistance informatique, d'approuver la mission confiée à Ingénierie 70 et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Vote : 15 Pour

6. CAV - Convention de coopération relative aux services publics d'eau et d'assainissement

Le Conseil Municipal approuve la convention de coopération qui permet d'exécuter conjointement avec la CAV les missions communes d'intérêt général des services publics d'eau et d'assainissement, autorise le Maire à la signer et de facturer à la CAV les prestations réalisées depuis le 1er janvier 2020.

Vote : 15 Pour

7. Location terrain communal - parcelle ZE n° 25

La parcelle communale cadastrée ZE n° 25 (lieudit « Le Carré Saint-Denis ») était jusqu'à présent louée à Monsieur Ludovic LOCATELLI, exploitant agricole. Ce dernier cessant son activité à la fin de cette année, son fils a effectué une demande auprès de la Mairie pour louer ce terrain.

Le Conseil Municipal accepte de louer la parcelle ZE n° 25 à Aurélien LOCATELLI pour neuf années, à compter du 1^{er} janvier 2021 au prix annuel de 110.68 €, qui sera actualisé chaque année selon la variation de l'indice des fermages publié au 1er octobre et autorise le Maire à signer le bail à ferme correspondant.

Vote : 15 Pour

8. Location terrain communal - parcelle ZH n° 26

Toujours suite à la cessation d'activité de M. Ludovic LOCATELLI, la parcelle ZH n° 26 sise Lieudit « Les Friches du Sabot », d'une contenance de 20 hectares, doit être de nouveau louée.

Cette parcelle fait l'objet d'une convention tripartite avec l'association de gestion de la Réserve Naturelle du Sabot de Frotey ; elle est composée de pelouses sèches, buissons, épineux, haies, taillis, etc... et se situe sur le territoire de la Réserve.

Il est décidé de louer la parcelle à l'EARL La Roulotte du Berger qui s'est portée locataire. Un bail environnemental d'une durée de cinq années avec une location d'un montant de 400 euros par an sera établi, et une convention tripartite sera signée par l'association de gestion de la Réserve Naturelle du Sabot, le locataire et la commune.

Vote : 15 Pour

9. Autorisation de mandatement des investissements avant le vote du budget 2021

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des dépenses budgétisées en 2020, soit la somme maximale de 108 835.28 €.

Vote : 15 Pour

10. Associations - Forfait copies

Afin de limiter les photocopies réalisées pour les associations communales, il est décidé d'instaurer un forfait de 500 copies par an et par association. Au-delà, les copies feront l'objet d'une facturation auprès de l'association concernée, de 0.15 €/copie supplémentaire, en fin d'année.

Vote : 15 Pour

11. CDG 70 - Adhésion au service de médecine préventive 2021-2023

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Haute-Saône, pour une durée de trois ans. Le coût de ce service correspond à 0.3 % de la masse salariale.

Vote : 15 Pour

12. Adhésion assurance statutaire - contrat groupe 2021-2024

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat groupe négocié par le CDG auprès de la compagnie CNP Assurances avec SOFAXIS comme courtier. La durée du nouveau contrat est de quatre ans, avec un taux ferme pendant 3 ans qui s'élève à :

8.40 % pour les agents CNRACL (agents titulaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28h)

1.10 % pour les agents IRCANTEC (agents titulaires dont le temps de travail est inférieur à 28h)

Vote : 15 Pour

La séance est levée à 21 h 30.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 22 décembre 2020.

Le Maire,
Christophe TARY

